

L'an deux mil quinze, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

**Etaients Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., DUBOIS G., BUFFARD N., GODIN D., LAURET E., et CREPEL O.**

**Excusés : M. INGOUF Pascal a donné pouvoir à M. COUSIN Gilles**

**Mme TESTA Marjorie a donné pouvoir à M. CREPEL Olivier**

**Mme SYLVESTRE Roselyne qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal**

**M. LORNE Vincent qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE F.**

**Absent : M. LHOMME Yann**

**Secrétaire de séance : Mme LAURET Emilie**

**Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine.**

**1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2015 :** La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13 février 2015 dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

**2°) Demande rajout délibération les 4 taxes : les membres acceptent.**

**3°) 2015-07 DELIBERATION ACHAT CAMERA GIBIER :** La gendarmerie sollicite chaque commune pour faire l'acquisition, à leurs frais d'une ou plusieurs caméras mobiles "gibier". Ces caméras pourront être installées au niveau des points d'apports volontaires ou des parkings le long des routes, pour pouvoir surveiller les dépôts sauvages. M. le Maire propose de faire l'achat d'une caméra pour la somme de 359 € T.T.C., une commande pourra être groupé avec la CCYN, les membres acceptent.

**4°) 2015-08 DELIBERATION CHEQUE GROSSO :**

M. le Maire fait part au Conseil, que les employés de la commune ont déboucher le tout à l'égout chez M. THIEBAULT au 3 rue du 8 mai 1945, un chèque de 90 € a été adressé à la mairie par son locataire M. GROSSO. Les membres autorisent M. le Maire à établir le titre correspondant.

**5°) 2015-09 DELIBERATION DON SCOLARITE :**

M. le Maire informe les membres que des dons nous sont parvenus :

- 100 € de M. et Mme DUBOIS concernant la scolarisation de ses petits enfants à l'école de Cuy

- 100 € de Mme CARTERET pour ses 2 enfants

- 50 € de M. HARRY pour leur fils

Le conseil municipal accepte les dons et autorise M. le Maire à établir les titres de recette.

**6°) 2015-10 CONSEIL GENERAL :**

M. le Maire fait part d'un courrier du 17 février reçu en mairie par le Conseil Général concernant la création d'une Agence Technique Départementale. Un accord de principe avait été accordé l'année dernière au mois de juillet 2014. Cette agence renforcera les possibilités pour nos territoires et leurs représentants d'imaginer, d'élaborer et de suivre la construction de leurs projets avec, à leurs côtés, une assistance technique et administrative de proximité. Elle interviendra sur 4 thèmes :

- l'aménagement de l'espace public et de la voirie ;

- l'eau potable ;

- l'assainissement eaux usées et pluviales ;

- les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

**DECIDE** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale ;

**ADOPTE** les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

**DESIGNE** Monsieur SYLVESTRE F. pour représenter la commune.

**7°) 2015-11 CHOIX CONCERNANT LA CAPITALE REGIONALE**

M. le Maire lit le courrier que l'on a reçu de M. GENTIS Conseiller Régionale de Bourgogne et M. DE RAINCOURT concernant l'élection de la capitale régionale. Pour notre région Bourgogne-Franche Comté 2 villes sont candidates : Besançon et Dijon. Pour des raisons de proximité, les membres du conseil décide de choisir la ville de Dijon comme capitale.

**8°) 2015-12 DELIBERATION LES 4 TAXES :** M. le Maire et le Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 :

Taxe d'Habitation : 20.76 %

Taxe foncière (bâti) : 15.98 %

Taxe foncière (non bâti) : 40.38 %

CFE : 18.97 %

Les membres acceptent.

**9°) 2015-13 DELIBERATION ASEAMAS** : M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour contribuer à améliorer les formations organisées par cette association, échanger des connaissances etc... Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répondre favorablement à cette demande de subvention et de verser à l'association la somme de 100 €, autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant.

**10°) Divers :**

M. le Maire informe que la course cycliste CCYN a lieu le dimanche 15 mars 2015 et que nous avons besoin de volontaires pour les carrefours : Mmes, Mrs LAUGAUDIN C., LAURET E., COUSIN C., CREPEL O., DUBOIS G., DECLINCHAMP F., et SYLVESTRE F. Le lieu de rendez-vous pour se partager les carrefours est à 13 h 45 à la mairie avec un gilet jaune.

**Elections départementales** : dimanche 22 et 29 mars. Le tableau pour les tours a été informé aux conseillers.

M. GODIN D. demande des renseignements sur les écoles, M. le Maire informe qu'il a rencontré l'inspectrice, et vu les effectifs à la baisse, il est envisagé une fermeture de maternelle avec un regroupement de classe grande section/CP. Mais à ce jour rien est officiel.

M. COUSIN G. demande des informations complémentaires sur les départementales au niveau du changement de canton, si on change de perception ou de code postale. A ce jour, nous sommes sans réponse.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h40.**